

COMMUNIQUE DE PRESSE



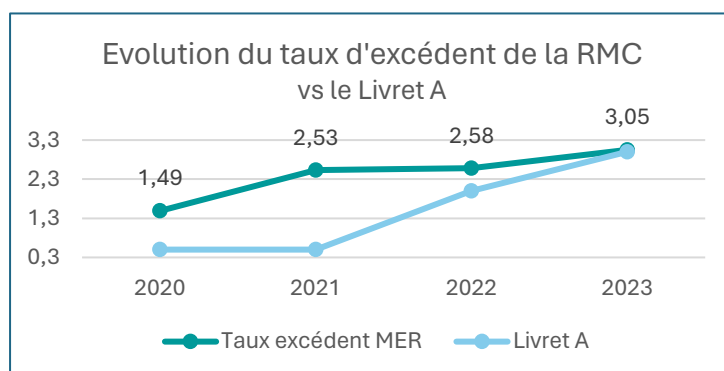
TAUX D'EXCEDENT 2023 : 3.05 % ⁽¹⁾, TEMOIN DE STABILITE FINANCIERE DE LA MUTUELLE EPARGNE RETRAITE

Lyon, le 15 février 2024 – Grâce à sa gestion rigoureuse, la Mutuelle Epargne Retraite affiche des résultats 2023 en hausse significative et récompense encore ses adhérents à la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) en augmentant son taux d'excédent : il atteint 3.05 % pour 2023.

Une augmentation constante et responsable du taux d'excédent depuis 2020

La Mutuelle Epargne Retraite annonce un **taux de rendement de 3.05 % pour l'année 2023** pour la Retraite Mutualiste du Combattant. Cette hausse de 0.47 point par rapport à 2022 traduit une fois encore la volonté de la mutuelle de mettre les intérêts de ses adhérents au centre de sa gestion.

Le taux de rendement est en progression constante depuis plusieurs années grâce à la vision à long terme et à la gestion raisonnée de la mutuelle. Ce taux servi pour 2023 confirme que la Retraite Mutualiste du Combattant est une solution d'épargne et de retraite attractive dont le taux d'excédent est supérieur au Livret A.



Une gestion rigoureuse et vertueuse

La Mutuelle Epargne Retraite accompagne **depuis près de 100 ans** les militaires éligibles à la Retraite Mutualiste du Combattant grâce à son choix assumé d'une gestion maîtrisée et attentive du capital confié par ses adhérents. Elle affiche aujourd'hui une solidité financière, qui lui permet d'augmenter le taux d'excédent servi **sans puiser dans ses réserves**.

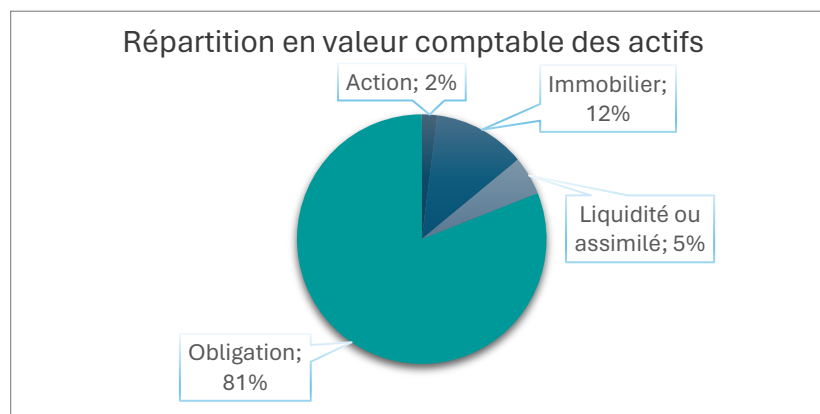
CONTACT PRESSE :

Morgane Métaillier, Responsable communication :
m.mettaillier@mutuelleepargneretraite.fr – 04 78 95 82 31

COMMUNIQUE DE PRESSE



De plus, la Mutuelle Epargne Retraite a su tirer parti de la hausse des taux de 2022 pour améliorer le rendement de son portefeuille obligataire en 2023. En effet, elle a choisi d'investir **70 millions d'Euros dans des obligations** avec un **taux de rendement moyen supérieur à 4.08 %**. Ces investissements ont été pensés pour assurer une sécurité financière en réduisant l'exposition de la mutuelle aux risques de défaut. C'est pourquoi **74 % des investissements obligataires sont des titres d'Etat ou assimilés français et européens**.



Aussi, en 2023, la Mutuelle Epargne Retraite a choisi de dédier **un tiers de ses investissements à des obligations vertes ou à impact social**, qui permettent de financer des projets contribuant à la transition écologique ou ayant un rôle sociétal.

Un chiffre d'affaires et un nombre d'adhésions en hausse

La solidité financière de la Mutuelle Epargne Retraite se traduit également par un chiffre d'affaires en forte augmentation. Après une hausse de 7.8 % en 2022, la mutuelle a enregistré un chiffre d'affaires de **25.3 millions d'Euros en 2023**, soit une **hausse de 5.5 % par rapport à 2022**. Ce développement se traduit également par environ **1100 adhésions supplémentaires en 2023**.

Ces chiffres prometteurs confirment que la gestion maîtrisée et autonome de la Mutuelle Epargne Retraite est gagnante. Ainsi, la mutuelle pourra continuer d'être aux côtés de celles et ceux qui s'engagent durant encore de nombreuses décennies.

CONTACT PRESSE :

Morgane Métaillier, Responsable communication :
m.mettaillier@mutuelleepargneretraite.fr – 04 78 95 82 31

COMMUNIQUE DE PRESSE



La Mutuelle Epargne Retraite

Depuis 1926, la **Mutuelle Epargne Retraite** met l'adhérent au centre de ses actions avec fidélité et engagement. Elle propose des solutions de prévoyance, d'épargne et de retraite adaptées aux besoins de chacun.

La Mutuelle Epargne Retraite représente un pôle de stabilité et sa gestion s'opère dans une vision à long terme afin d'obtenir un niveau de solvabilité garantissant la tenue de ses engagements dans le respect des valeurs mutualistes de solidarité, de démocratie et d'égalité. Son choix de placements équilibrés et sa gestion rationnelle et attentive promettent aux adhérents un avenir préparé dans les meilleures conditions.

La Mutuelle Epargne Retraite est spécialisée dans la **Retraite Mutualiste du Combattant**, régime de retraite supplémentaire dédiée aux personnes ayant participé au moins 90 jours à un conflit, aux porteurs de la Carte du Combattant, du Titre de Reconnaissance de la Nation et aux enfants, parents ou conjoints d'un combattant "mort pour la France" à titre militaire. La RMC est versée à vie dès l'âge de 50 ans et offre de nombreux avantages, dont : une déduction des placements des revenus imposables (2), une rente majorée par l'Etat (3) et non soumise aux impôts (2) ainsi qu'une solution de transmission du capital hors droits de succession (4).

(1) Pour les rentes constituées avec un taux technique inférieur à 3.05 %. Il s'agit d'une revalorisation sous la forme d'une participation aux excédents. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. (2) Dans la limite du plafond de rente majorée en vigueur. (3) Dans les conditions légales de l'assurance vie en vigueur. (4) Sous condition d'effectuer un versement.

Mutuelle Epargne Retraite, 17 rue de la Victoire-69003 Lyon (SIREN n°431 988 021 et SIRET n°431 988 021 00058). Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)- 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. Tel : 04.72.62.90.01- Email: service-gestion@mutuelleepargneretraite.fr

CONTACT PRESSE :

Morgane Métaillier, Responsable communication :
m.mettaillier@mutuelleepargneretraite.fr – 04 78 95 82 31